

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : DOXYLIN 867 MG/G POUDRE POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON/LE LAIT POUR VEAUX ET PORCS,

Poudre pour administration dans l'eau de boisson ou le lait

Titulaire : DOPHARMA RESEARCH

Composition : Doxycycline (sous forme d'hyclate) 1000 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1165472 8/2016

Date de décision : 19/01/2017